# 14 PROPOSITIONS DE LA CFDT POUR L'EMPLOI DES JEUNES ET POUR L'APPRENTISSAGE

**La crise économique et sociale qui débute fragilise la situation de nombreux jeunes, elle exige un plan pour l'emploi des jeunes pour qu'ils soient en mesure de faire face aux conséquences de cette dernière sur leurs parcours professionnels. Les situations des jeunes sont très diverses, leurs difficultés sont multiples, et les solutions doivent nécessairement être très différenciées, avec pour objectif de ne laisser aucun jeune de 16 à 25 ans sans solution. Ils doivent être plus et mieux accompagnés par le service public de l'emploi ou par le réseau des acteurs de l'accompagnement vers l'insertion ainsi que dans leur accès à l'autonomie. Pour la CFDT, ce plan d'urgence doit s'appuyer sur trois axes.**

## RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES JEUNES DE 16/30 ANS

### 1 Le pack jeunes CFDT : un accompagnement adapté à 800 000 jeunes de 18 à 30 ans

À l'instar de la garantie européenne pour la jeunesse, tous les jeunes entre 18 et 30 ans doivent se voir proposer une offre d'accompagnement de qualité et renforcé pour trouver un emploi, une formation, un apprentissage, un service civique ou un stage d'ici octobre 2020.
La CFDT revendique le renforcement de certains dispositifs d'accompagnement des jeunes sur les principes de son **PACK JEUNES** qui doit permettre d'offrir à tout jeune en difficulté une ou des solutions adaptées et personnalisées, dans une approche globale, via :

- un droit à l'accompagnement renforcé, « sur mesure », de long terme si nécessaire (jusqu'à 24 mois),
- et un droit à une sécurité financière pour l'aider à s'insérer durablement dans le marché du travail.

L'accompagnement doit s'inscrire dans le triptyque accompagnement/formation/emploi, gage d'un parcours d'insertion durable (plus de 6 mois de stabilisation sans rupture ou situation d'inactivité de plus d'un mois) et aider le jeune à construire un projet personnel et professionnel réaliste.
L'accompagnement doit inclure des réponses pour lever les éventuels freins périphériques que rencontrent de nombreux jeunes, ne serait-ce que pour rendre effectif l'accès à des aides déjà existantes: logement (garantie locative Visale), mobilité (permis, abonnements, ...), aides sociales nationales et locales, santé particulièrement.
Cet accompagnement doit être porté par les acteurs du service public de l'emploi (missions locales, Pôle emploi, APEC, AFPA, Cap emploi) et par le réseau des acteurs de l'accompagnement des jeunes, appelés à se mobiliser plus fortement dans la période avec un appui financier supplémentaire de l'État (insertion par l'activité économique, associations, services universitaires d'insertion et d'orientation, économie sociale et solidaire...).

### 2 Mettre en oeuvre la stratégie de lutte contre la pauvreté

La CFDT demande que soient mises en œuvre immédiatement les mesures issues de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment :

- l'accompagnement des jeunes qui ne sont pas en formation de 16 à 18 ans (désormais obligatoire à partir de septembre 2020),
- l'interdiction de toute sortie sèche des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance.

### 3 Booster le PACEA et Garantie Jeunes

Le PACEA, «Parcours contractualisé vers l'emploi et l'autonomie», offre aux jeunes un accompagnement et une aide financière ponctuelle adaptés en fonction de leurs situations, en particulier pour les jeunes les plus en difficulté via la Garantie Jeunes (accompagnement intensif réalisé dans la cadre du PACEA). Ce dispositif a fait ses preuves et doit :

- être proposé à un plus grand nombre de jeunes, pour atteindre 500 000 bénéficiaires par an (340 000 aujourd'hui), dont 150 000 en Garantie Jeunes;
- avec une aide financière pour les jeunes sans ressources rallongée jusqu'à 6 mois : l'allocation est aujourd'hui de 497 € pendant 3 mois maximum (1 491 €), elle doit pouvoir atteindre 2 982 €.
- Être proposé par des opérateurs plus nombreux : aujourd'hui seules les missions locales organisent ce parcours, d'autres opérateurs tels que l'APEC, Pôle emploi, les CAP emploi, etc., doivent pouvoir le démultiplier.

### 4 Viser 300 000 parcours emploi compétences (PEC) par an et permettre à plus de jeunes d'en bénéficier

Pour la CFDT, il faut parallèlement à cet objectif :

- permettre un accès prioritaire à un PEC à des jeunes très éloignés de l'emploi;
- allonger la durée du contrat à 2 ans (un an aujourd'hui) et permettre l'accès à une formation certifiante, notamment en alternance.

### 5 Faire monter en puissance le service civique

Le service civique développé depuis 2009 est une expérience particulièrement prisée par les jeunes qui en bénéficient, dont l'engagement est de plus en plus reconnu. Il convient de le faire monter en puissance dans les associations et autres organismes à intérêt général, en veillant cependant à en conserver l'esprit initial :

- il doit pouvoir bénéficier à plus de jeunes en difficulté et sans réseau personnel,
- il doit offrir un appui à la valorisation des acquis de cette expérience, y compris dans le cadre d'un conseil en évolution professionnelle.
- il doit rester une expérience d'engagement et ne pas se substituer à un emploi.

## SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES

### 6 Prévoir un droit de suite pour les jeunes diplômés 2020

Certains jeunes diplômés en 2020 ont de fortes craintes sur la valeur de leur diplôme du fait des conséquences de la crise sanitaire. Ils n'ont pas pu terminer leur formation dans des conditions normales et enregistrent 15 à 20 % de temps de formation en moins.
La CFDT revendique de permettre à ces jeunes de continuer à se former dans leur premier emploi en ouvrant un nombre de POE (Préparations opérationnelles à l'emploi) ou d'AFPR (Actions de formation préalables au recrutement) destinées en priorité à ces jeunes, qui pourraient être financées par les OPCO ou Pôle emploi.
Ce droit de suite pour accompagner l'entrée des jeunes diplômés dans leur premier emploi passe aussi par l'accès à une formation professionnelle via un chèque formation ou un abondement au compte personnel formation, un stage en entreprise ou le passage d'une habilitation.

### 7 Inciter les entreprises à l'embauche de jeunes en CDI ou CDD long par une prime conditionnée

Le gouvernement étudie la possibilité d'offrir une prime pour encourager l'embauche de jeunes par les entreprises. Pour la CFDT, cette prime doit être accordée uniquement pour le recrutement d'un jeune en CDI ou en CDD long (plus de 6 mois). Pour limiter les effets d'aubaine, la CFDT demande que cette aide soit conditionnée :

- en fonction des autres aides reçues par l'entreprise dans la période. De plus, aucune prime ne doit être accordée pour remplacer un salarié licencié pour motif économique,
- au financement par l'entreprise d'un accompagnement du jeune en fin de CDD, pour lui permettre de préparer la poursuite de son parcours professionnel (coaching emploi, lien avec les partenaires de l'entreprise, abondement de son CPF, etc.).

### 8 Créer de nouveaux « emplois innovation » pour préparer la transition écologique

À l'image du volontariat territorial en entreprise qui permet à un jeune diplômé d'oser l'emploi au sein d'une PME qui a besoin de compétences, la CFDT propose de nouveaux « emplois jeunes » pour soutenir les entreprises qui souhaitent prendre le virage de la transition écologique, en particulier les TPE et PME. Des « emplois innovation » alliant expérience et acquisition d'une certification professionnelle visant des compétences liées au développement durable, afin d'aider les entreprises à initier les premières actions en leur sein.

## SOUTENIR L'EMPLOI ET LA FORMATION DES JEUNES PAR L'ALTERNANCE

### 9 Des mesures pour relancer l'apprentissage

Soutenir l'apprentissage est indispensable pour que la rentrée 2020 permette à autant de jeunes que cette année de bénéficier d'un contrat d'apprentissage. **La CFDT est favorable à une aide aux entreprises qui s'engageront à recruter des apprentis.** Cela nécessite néanmoins de réduire les effets d'aubaine.

Pour mobiliser les entreprises, il faut que les branches négocient des accords pour soutenir l'apprentissage en tenant compte des situations et stratégies des secteurs professionnels.
La prise en compte de la situation des jeunes est aussi importante. Ce plan de relance pour l'apprentissage doit être l'occasion de relancer le principe de la collecte des offres de contrats d'apprentissage. Il doit aussi prendre en compte les enseignements de la période de crise sanitaire que nous traversons et doter chaque futur apprenti des moyens numériques lui permettant de suivre une partie de son enseignement à distance.

### ⑩ Favoriser l'alternance

La CFDT a fait 8 propositions pour soutenir la relance de l'apprentissage à la rentrée 2020. Les premières mesures annoncées par le gouvernement pour encourager le recrutement d'un apprenti dans les entreprises vont dans le bon sens. Toutefois, il va être nécessaire de **renforcer l'accompagnement des jeunes postulants à l'apprentissage** qui devront trouver un employeur. Pour cela, il convient de :

- rendre effectif l'accompagnement des CFA;
- mettre en place et alimenter des bourses d'offres d'apprentissage dans les territoires ;
- augmenter le nombre de prépa-apprentissages financées par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

## DONNER ACCÈS À UN REVENU OU UNE AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

### ⑪ Maintenir l'aide d'urgence pour les étudiants fragilisés par la crise

Les étudiants n'ont pas été épargnés par la crise : augmentation des coûts liés à l'alimentation à cause de la fermeture des restaurants universitaires, perte de stages rémunérés, perte d'emploi, etc., et leur situation ne s'est pas améliorée à la levée du confinement.
La CFDT demande que l'aide d'urgence accordée aux étudiants pendant le confinement soit reconduite cet été et à la rentrée 2020, pour éviter qu'une partie des étudiants renonce à la poursuite de leurs études.

### ⑫ Renoncer à la réforme de l'assurance chômage

La CFDT revendique la restauration de l'ouverture des droits à l'assurance chômage dès 4 mois travaillés, et l'abandon du nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence, dont la réforme doit intervenir au 1er septembre 2020 : il pénalise fortement les travailleurs les plus précaires parmi lesquels les jeunes sont surreprésentés.

### ⑬ Simplifier les conditions d'accès au RSA pour les jeunes

La CFDT porte avec plusieurs organisations de jeunesse, de l'éducation populaire, de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, la question de l'accès des jeunes de moins de 25 ans au RSA.
La crise qui a accentué la situation de pauvreté et le risque d'exclusion d'une partie des jeunes impliquent d'assouplir dès maintenant les conditions d'accès au RSA pour les jeunes.
Cela permettrait d'aider un plus grand nombre de jeunes en difficulté, tout en maintenant les autres dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes.

Cela permettrait également de repérer plus de jeunes « invisibles », afin de leur permettre de bénéficier au mieux d'un accompagnement vers l'insertion.
Ainsi, la CFDT propose d'assouplir les conditions d'accès au RSA pour les jeunes en limitant la condition d'emploi antérieur à 1 an (contre 2 aujourd'hui).

### 14 Mobiliser les jeunes et les orienter vers leurs droits

Le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes devra faire l'objet d'une campagne de communication à grande échelle à destination des jeunes (et de leurs familles).
De plus, la CFDT demande que soit déployée pour tous les jeunes, y compris via les réseaux sociaux, une initiative du type « boussole des droits » pour les aider à mobiliser l'ensemble de leurs droits.